



ORGANISATEURS

 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la LOZERE</p>	 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE</p>	 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HERAULT</p>	 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES ORIENTALES</p>
--	---	---	---

CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Mercredi 12 mars 2014

**Epreuve écrite d'admissibilité
(durée : 1 heure ; coefficient 3)**

Nature de l'épreuve :

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Le sujet comporte 2 pages dont celle-ci

IMPORTANT : A LIRE AVANT L'EPREUVE

Il est demandé aux candidats de composer à l'encre bleue ou noire et de ne pas utiliser de surligneur. Le non respect de cette consigne, considéré comme un signe distinctif, les exposerait à l'attribution de la note 0/20.

Les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiale, nom de collectivité, numéro de téléphone, **même fictifs.**

Le jury veille au respect de cette règle de l'anonymat ; en cas de signe distinctif, la note de 0/20 sera attribuée.

La calculatrice et la règle sont autorisées.

**

Les brouillons ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie ; ils ne feront pas l'objet d'une correction.

Dans la commune X, le montant des cotisations qu'ont eu à payer en 2011 les adhérents à la médiathèque, selon les catégories à laquelle ils appartiennent est donné dans le tableau ci-dessous :

Adhérents	Catégories	Cotisations
Résidents	Catégorie A: scolaires	Gratuit
	Catégorie B : étudiants	10 €
	Catégorie C : autres	15 €
Non résidents	Catégorie D	21 €

Les recettes totales de la médiathèque se composent d'une subvention municipale et des cotisations des adhérents.

En 2011:

Il y a eu au total 5000 adhérents dont 72 % de résidents.

Parmi les résidents, 45 % appartiennent à la catégorie A et 30 % à la catégorie B.

En moyenne, la subvention municipale était de 6 € par adhérent.

En 2012 :

Pour équilibrer le budget, la recette totale doit augmenter d'au moins 10 % .

La subvention municipale a été augmentée de 3 %.

Le nombre d'adhérents a augmenté en 2012 de 10 % dans chaque catégorie.

On a modifié uniquement les cotisations des catégories C et D.

La cotisation de la catégorie C était 1,07 fois plus élevée en 2012 qu'en 2011.

Le montant de la cotisation de la catégorie D a dû être calculé de manière à ce que la part des recettes provenant des cotisations en 2012 soit au moins de 61 170 €.

NB: Le montant des cotisations sera arrondi à l'unité près.

En 2013:

Le montant total des subventions de la commune s'élevait à 483 600 € .

$\frac{2}{31}$ de ce montant représentait la subvention municipale octroyée à la médiathèque.

Par rapport à 2011 :

Il y avait 1,15 fois plus d'adhérents résidents dont $\frac{9}{20}$ était dans la catégorie A et $\frac{3}{10}$ dans la catégorie B.

Le nombre d'adhérents dans la catégorie D a diminué de 12 %.

La cotisation de chaque catégorie a coûté 2,5 € de plus et celle de A était gratuite.

QUESTIONS :

Présenter un SEUL tableau numérique faisant apparaître pour chaque catégorie et pour l'ensemble :

1- Le nombre d'adhérents, le montant des recettes en tenant compte de la subvention municipale pour chaque année 2011, 2012, 2013.

2- la variation en nombre et en pourcentage du montant des recettes pour chaque catégorie en 2013 par rapport à 2011.

BAREME :

6 points pour la présentation du tableau

14 points pour les calculs

- 1 point si non respect *des arrondis*.

- 2 points s'il y a une erreur de calcul au départ.